

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DPVI 141 Quartier La Chapelle Porte d'Aubervilliers du 18e arrondissement. Subventions à treize associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe pour 2011.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et l'avenant no 1 voté les 29 et 30 mars 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour le développement social sur le 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 € est attribuée à l'association Centre d'Etude de Formation et d'Insertion par la Langue (13585/ X09077), 3 rue Paul Crampel (12e), pour une action "Formation et accompagnement des acteurs sociaux locaux" (2011_01226). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention globale de 7.000 € est attribuée à l'association Culture 2+ (13485/ X03007), 35 rue de l'Evangile (18e), dont 2.000€ pour une action intitulée Ateliers sociolinguistiques pour mères d'élèves (2011_04889), et 2.500€ pour une action Atrothèque (2011_04890) et 2.500€ pour une action Accueil des enfants en première année de maternelle (2011_04870). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 3 : Une subvention globale de 3.000 € est attribuée à l'association Ecole Normale Sociale (9885 / D03196), 2 rue de Torcy (18e), dont 1.000 € pour l'action Atelier d'apprentissage du français à dominante culturelle et sociale (2011_04891), et 2.000 € une action lien social et vie de quartier (2011_04892). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 4 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Ressources Unies (9507 / X07052), 92 rue Philippe de Girard (18e), pour action intitulée atelier d'estime de soi (2011_04871).

Article 5 : Une subvention globale de 6.000 euros est attribuée à l'association Atout Cours (10892 / X07696), 29 rue de la Chapelle (18e), réparti comme suit, 2.000€ pour une action intitulée Ateliers sociolinguistiques (2011_04893) et 4.000€ pour une permanence d'écrivain public (2011_04894).

Article 6 : Une subvention de 2.000€ est attribuée à l'association La Chapelle (15226 / D04666), 81 rue Riquet (18e), pour une action intitulée le café des jeunes (2011_04895).

Article 7 : Une subvention de 3.000€ est attribuée à l'association D'ici-D'Ailleurs (13405 / X04827), 5 rue Pauline Kergomard (20e), pour une action intitulée comment s'approprier son quartier (2011_04815).

Article 8 : Une subvention de 4.000 € est attribuée à l'association ECOBOX (11605 / X06405), 8 impasse de La Chapelle (18e), pour une action intitulée "Programme pédagogique pour le respect de l'environnement et ateliers d'écologie urbaine" (2011_04896).

Article 9 : Une subvention de 4.000 € est attribuée à l'association Interloque (7881/X03570), pour une action intitulée "action de gestion urbaine de proximité" (2011_04872).

Article 10 : Une subvention globale de 2.000 € est attribuée à l'association A Tire d'Ailes (15348 / X06092), 84 rue Philippe de Girard (18e), dont 1.000 € pour une action intitulée "Ateliers d'expression théâtrale" (2011_04873) et 1.000 € pour une action intitulée de contes en rencontres (2011_04897).

Article 11 : Une subvention de 2.000 € est attribué à l'association Groupe d'aide ethno psychologique (19916 / D04206), 2 rue Charles Hermite (18e) pour une action intitulée "Accompagnement des familles migrantes" (2011_04874).

Article 12 : Une subvention de 2.000 € est attribué à l'association Henokia (10605/X09336), 3 avenue de la porte d'Aubervilliers (18e), pour une action intitulée "Skw'art, 2e festival des éphémères" (2011_04876).

Article 13 : Une subvention de 2.500 € est attribué à l'association Canopy (10830/X07316), 19 rue Pajol (18e), pour une action intitulée "Escap'art junior" (2011_04898).

Article 14 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 41.000 €, sont imputées au chapitre 65 rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers" du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.